LES EXERCICES DE VOL À BASSE ALTITUDE

M. Dan Heap (Trinity—Spadina): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par des habitants de Regina, de Toronto et de Calgary qui s'inquiètent du fait que le gouvernement permet la tenue d'exercices militaires au Labrador et dans l'est du Québec.

Les pétitionnaires prient instamment la Chambre de se joindre à l'Assemblée des premières nations, aux Innus du Labrador et aux autres peuples autochtones du nord du Canada pour s'opposer à ce que leurs terres soient utilisées par l'OTAN et le NORAD à des fins d'entraînement militaire offensif. Ils demandent au gouvernement canadien de mettre fin à tous les exercices de vol à basse altitude de l'OTAN et du NORAD au Canada. De plus, ils demandent au Parlement de réaffecter les contributions financières du Canada à l'OTAN et au NORAD pour permettre aux autochtones de notre pays de reprendre le contrôle de leurs terres et de leur gagne-pain et pour favoriser un développement durable pour tous les Canadiens.

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai le devoir et l'honneur de déposer d'autres pétitions au nom de M. Leo, qui a été arrêté illégalement à Taiwan pour avoir parlé de questions concernant les droits de la personne. Ces pétitions s'ajoutent à celles que j'ai déposées le 24 janvier et les 5, 7 et 28 mars.

M^{me} Leo, son épouse, et les pétitionnaires demandent au gouvernement et au ministère des Affaires extérieures de traiter cette affaire comme un cas de violation des droits de la personne et non comme un démêlé avec la justice.

• (1640)

Ils ne comprennent pas pourquoi le gouvernement demande à la mission commerciale canadienne et à la Chambre de commerce à Taiwan de suivre l'affaire. Ces deux organismes sont là-bas pour favoriser le commerce entre nos deux pays, ils ne vont pas s'occuper d'une question qui touche les droits de la personne.

Il est inquiétant de penser qu'un Canadien peut être arrêté et emprisonné pour avoir défendu les principes des droits de la personne. Pourtant, nous ne faisons rien pour l'aider à sortir de prison.

J'en appelle au gouvernement. Monsieur le Président, vous savez que le gouvernement doit répondre à ces pétitions dans les 45 jours et qu'il a répondu à toutes les pétitions que j'ai déposées depuis janvier. Malheureuse-

Affaires courantes

ment, toutes les réponses sont identiques, ce qui signifie que depuis six mois il n'a rien fait.

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Howard Crosby (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, au nom du leader du gouvernement à la Chambre, je voudrais annoncer qu'on répond aujourd'hui aux questions nos 273, 286 et 296.

[Texte]

L'AUTORISATION DES LICENCES D'EXPORTATION DE MARCHANDISE VISÉES PAR L'ARTICLE 7 DE LA LISTE DES MARCHANDISES D'EXPORTATION CONTRÔLÉE

Question no 273-Mme Stewart:

Pour les années 1988 et 1989, le gouvernement a-t-il autorisé des licences d'exportation de marchandises visées par l'article 7 (marchandises militaires) de la Liste des marchandises d'exportation contrôlée et, dans l'affirmative, a) quels étaient les pays concernés, b) dans chaque cas, quelle était la valeur totale de la licence?

Le très hon. Charles Joseph Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Pour les années 1988 et 1989, on a autorisé des licences aux fins de l'exportation des biens militaires figurant dans le Groupe 7 de la Liste de marchandises d'exportations contrôlée (Groupe 2 de la nouvelle Liste à compter du printemps de 1989).

Ce qui suit est une liste des pays pour lesquels on a autorisé des licences aux fins de l'exportation de biens militaires. Comme les licences d'exportation sont souvent délivrées avant la négociation des contrats de vente, ce qui fait que beaucoup d'entre elles ne sont pas utilisées, les valeurs ne sont pas représentatives des valeurs réelles. C'est pour cette raison que l'on ne tient pas de statistiques sur la valeur des licences délivrées.

ALLEMAGNE DE L'OUEST LUXEMBOURG ARABIE SAOUDITE MALAISIE MALI AUSTRALIE AUTRICHE MAROC MAURITANIE BANGLADESH MEXIQUE BELGIQUE Norvège BRÉSIL CAMEROUN Nouvelle-zélande **OMAN** CHILI **PAKISTAN** CÔTE D'IVOIRE CORÉE DU SUD PAYS-BAS CUBA PÉROU DANEMARK **PHILIPPINES** ÉGYPTE PORTUGAL ROYAUME-UNI **ÉMIRATS ARABES UNIS** ÉQUATEUR SINGAPOUR SRI LANKA **ESPAGNE** FINLANDE SUÈDE FRANCE SOUDAN